SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

2013-2014

PROGRAMME DE PRÉVENTION



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

TOUS LES TRAVAILLEURS DOIVENT EN PRENDRE CONNAISSANCE



POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Notre organisation considère que la santé et la sécurité de ses employés est importante. C'est pourquoi elle s'engage à prendre des mesures nécessaires pour protéger la santé et l'intégrité physique de ses travailleurs, entre autres en : ☐ S'assurant que l'environnement et l'organisation du travail, ainsi que les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires; ☐ Prenant les moyens pour identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé de ses travailleurs; ☐ Informant les travailleurs sur les risques liés à leur travail et en les formant pour qu'ils aient les habiletés et les connaissances requises pour accomplir leur travail de façon sécuritaire; ☐ Fournissant gratuitement tous les équipements de protection individuels ou collectifs requis et en s'assurant qu'ils sont bien utilisés. Pour s'assurer une gestion efficace de la santé et de la sécurité du travail, nous comptons sur l'engagement de chaque travailleur à prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique, entre autres en : ☐ Veillant à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des personnes qui se trouvent sur les lieux ou à proximité des lieux du travail; ☐ Prenant connaissance du programme de prévention; □ Participant à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Cette politique réfère principalement à la Loi sur la santé et la sécurité du travail, ainsi qu'aux autres lois, règlements et normes qui y sont associés.

La direction



BESOINS/ TÂCHES	RISQUES	POMPIERS (Mesures correctives)	EMPLOYEURS (Mesures correctives et moyens de contrôle)	FRÉQUENCE	RESPONSABLE (Nommé par l'employeur)
Général					
ACCÈS AUX BÂTIMENTS	Blessures diverses, chutes et glissades	☐ Prévenir le supérieur immédiat lorsque l'accès au bâtiment n'est pas sécuritaire.	 Installer un système d'éclairage aux entrées et dans le stationnement et de le maintenir en bon état. S'assurer que les accès (trottoirs, escaliers, stationnement, etc.) ne sont pas glissants, bien dégagés et en bon état. 	En tout temps En tout temps	Directeur de service
			☐ Surveiller l'accumulation de glace ou de neige sur la toiture (installer des affiches s'il y a des risques de chute de neige).	En tout temps	
AMÉNAGEMENT DE LA COUR EXTÉRIEURE	Chutes	☐ Respecter la signalisation en vigueur dans la cour.	 Désigner un responsable pour l'entretien de la cour. 	En tout temps	Responsable travaux publics
		 Prévenir le supérieur immédiat lorsque l'aménagement de la cour n'est pas sécuritaire. 	 Aplanir et drainer la cour afin d'en assurer un usage sécuritaire. 	Au besoin	
		☐ Ramasser tous les rebuts au sol.	 Préciser les besoins concernant la signalisation (vitesse, arrêt, etc.) dans la cour. 	Annuellement	
			☐ Déneiger les voies de circulation et répandre de l'abrasif aux endroits glissants.	Au besoin	
			 Installer des poubelles et contenants à rebuts en nombre suffisant. 	Au besoin	Directeur de service



BESOINS/ TÂCHES	RISQUES	POMPIERS (Mesures correctives)	EMPLOYEURS (Mesures correctives et moyens de contrôle)	FRÉQUENCE	RESPONSABLE (Nommé par l'employeur)
Général					
INSTALLATIONS COMMUNES	Risques biologiques	 Maintenir les installations communes propres et dégagées. 	Aménager une salle à manger ou une aire de repos isolée du lieu de travail.	En tout temps	Directeur de service
			☐ Installer un nombre suffisant de chaises et de tables.	En tout temps	
			☐ Fournir les produits destinés à assurer l'hygiène.	En tout temps	
			 Maintenir les installations communes dans de bonnes conditions hygiéniques. 	En tout temps	
			☐ Interdire l'usage des installations sanitaires à des fins d'entreposage.	En tout temps	
INSTALLATIONS SANITAIRES	Risques biologiques	 Maintenir les installations sanitaires propres et dégagées. 	 Aménager les installations sanitaires en nombre suffisant. 	En tout temps	Directeur de service
			☐ Fournir les produits destinés à assurer l'hygiène.	En tout temps	
			 Maintenir les installations communes dans de bonnes conditions hygiéniques. 	En tout temps	
			☐ Interdire l'usage des installations sanitaires à des fins d'entreposage.	En tout temps	



DECCTIO!	DICCUES	DOMPTER	FMDI OVELLOG	FRÉQUENCE	DECDOMO TO
BESOINS/ TÂCHES	RISQUES	POMPIERS (Mesures correctives)	EMPLOYEURS (Mesures correctives et	FRÉQUENCE	RESPONSABLE (Nommé par
TACHES		(Mesures correctives)	moyens de contrôle)		l'employeur)
Général			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	Blessures diverses	 Porter les EPI obligatoires selon le poste de travail ou la tâche accomplie. 	Établir les risques par poste ou service qui nécessite le port d'EPI.	Annuellement /Au besoin	Directeur de service
(EPI)		☐ Porter et entretenir les EPI selon les recommandations du fabricant.	 Rendre disponible les EPI pour les pompiers. 	En tout temps	
		 Prévenir le supérieur immédiat lorsqu'il y a pénurie d'EPI. 	☐ Afficher des pictogrammes aux endroits où le port des EPI est requis dans l'entreprise.	En tout temps	
			 Informer les pompiers de la façon de se procurer, d'utiliser et d'entretenir ces équipements. 	Accueil	
			 Voir au respect du port des EPI au moyen de l'observation continu. 	En tout temps	
UTILISATION D'ÉCHELLE OU D'ESCABEAU	Chutes	Respecter les méthodes d'utilisation sécuritaires.	 Mettre à la disposition des pompiers une échelle ou un escabeau sécuritaire et conforme (classe 1 pour industrie et classe 2 pour commercial). 	En tout temps	Directeur de service
		☐ Vérifier le bon état de l'équipement avant son utilisation.	 Informer les pompiers de la façon sécuritaire d'utiliser ces équipements. 	Accueil	
			☐ S'assurer du bon état de l'échelle ou de l'escabeau.	En tout temps	
MESURES D'URGENCE	Blessures diverses	☐ Respecter les notions acquises lors de la formation.	☐ Élaborer et afficher les consignes d'évacuation du personnelle et des clients en cas d'incendie ou de situations d'urgence.	Annuellement /Au besoin	Directeur de service
			☐ Tracer et afficher le plan d'évacuation aux accès du bâtiment		
			☐ Former les pompiers aux principes d'une évacuation sécuritaire.		
			☐ Effectuer une simulation pratique.	Annuellement	



BESOINS/ TÂCHES	RISQUES	POMPIERS (Mesures correctives)	EMPLOYEURS (Mesures correctives et moyens de contrôle)	FRÉQUENCE	RESPONSABLE (Nommé par l'employeur)
Général					
PROTECTION CONTRE LES INCENDIES	Blessures diverses	☐ Assurer en tout temps l'accessibilité aux extincteurs portatifs.	☐ Installer des extincteurs portatifs en nombre suffisant.	En tout temps	Directeur de service
		 Maintenir les portes d'urgence et les portes coupe-feux dégagées et en bon état. 	☐ Fixer les extincteurs aux endroits appropriés dans l'entreprise et apposer des affiches pour indiquer l'emplacement.	En tout temps	
		☐ Respecter les notions acquises, lors de la formation, sur l'utilisation des extincteurs.	 Mener une inspection de sécurité des extincteurs et un test hydrostatique par une firme compétence en la matière. 	Annuellement /au besoin	
			Apposer les enseignes lumineuses indiquant les sorties et s'assurer de leur bon fonctionnement.	En tout temps	
			☐ Former les pompiers à la manipulation des extincteurs portatifs.	Accueil	
ENCOMBREMENT DES LIEUX	Chute de même niveau	☐ Respecter les consignes établies.	Préciser les voies de circulation, les lieux d'entreposage, les endroits qui doivent être libres d'accès en tout temps (exemples : panneaux électriques, équipements d'urgences, sorties de secours, etc.).	En tout temps	Directeur de service
		☐ Veiller à ce que les espaces entre les postes de travail permettent de circuler librement.	☐ Identifier clairement ces endroits en appliquant une peinture au sol	Au besoin	
		 Ranger les outils et les équipements après leur utilisation. Ne pas laisser de rallonges, de câbles électriques ou boyaux en permanence sans protection au sol. 	☐ Voir au respect des consignes établies au moyen de l'observation quotidienne.	En tout temps	



BESOINS/ TÂCHES	RISQUES	POMPIERS (Mesures correctives)	EMPLOYEURS (Mesures correctives et moyens de contrôle)	FRÉQUENCE	RESPONSABLE (Nommé par l'employeur)
Général					
PANNEAUX ÉLECTRIQUES	Incendie	Respecter les consignes concernant les panneaux électriques.	 Maintenir un minimum de un mètre de dégagement devant les panneaux. 	En tout temps	Directeur de service
		☐ Voir à ce qu'aucune matière inflammables ne soit entreposée à proximité des panneaux.	 Peindre au sol une zone sans entreposage à respecter. 	En tout temps	
		☐ Garder les panneaux propres en tout temps et ne rien déposer sur ceux-ci.	 Veiller à ce que les panneaux soient installés dans un endroit frais, sec et qui n'est pas soumis aux variations de températures. 	En tout temps	
			☐ Informer les pompiers de ces consignes.	Accueil	
			☐ Voir au maintien de ces consignes au moyen de l'observation continue	En tout temps	
LOCAL ÉLECTRIQUE	incendie	☐ Maintenir dégagé l'accès au local électrique.	Retirer tous les objets entreposés dans le local électrique.	En tout temps	Directeur de service
			☐ Afficher à l'entrée du local électrique « Interdit aux personnes non autorisées ».	En tout temps	
			☐ S'assurer que le local reste fermé à clé.	En tout temps	
			☐ Veiller à ce que les panneaux soient installés dans un endroit frais, sec et qui n'est pas soumis aux variations de températures	En tout temps	



BESOINS/ TÂCHES	RISQUES	POMPIERS (Mesures correctives)	EMPLOYEURS (Mesures correctives et moyens de contrôle)	FRÉQUENCE	RESPONSABLE (Nommé par l'employeur)
Général					
ENTREPOSAGE	Effondremen t	 Prévenir le supérieur immédiat lorsque le rayonnage n'est pas sécuritaire. 	☐ Installer le rayonnage conformément aux normes du fabricant.	En tout temps	Directeur de service
			☐ S'assurer que les étagères sont fixées et solidement en place.	En tout temps	
			 Veiller à ce que la capacité de charge maximale soit indiquée sur le rayonnage et respectée. 	En tout temps	
			☐ Voir à ce que le rayonnage soit toujours en bon état et en remplacer toute partie endommagée.	En tout temps	
EMPILAGE	Chute d'objet	☐ Empiler le matériel sur une base plane et stable.	Délimiter des zones d'entreposage (peindre le sol au besoin).	En tout temps	Directeur de service
		☐ S'assurer qu'il n'y a pas de risque de chutes d'objets à cause de la hauteur de l'entreposage en hauteur.	☐ Informer les pompiers des méthodes d'empilage sécuritaires.	Accueil	
		☐ Veiller à ce que les étagères ne soient pas surchargées en entreposer les charges les plus lourdes vers le bas.	☐ Voir au respect des méthodes d'empilage sécuritaires au moyen de l'observation continue.	En tout temps	
		☐ Faire ne sorte que l'entreposage n'obstrue pas les passages, les sorties, les voies de circulation, les gicleurs et l'éclairage.			



BESOINS/ TÂCHES	RISQUES	POMPIERS (Mesures correctives)	EMPLOYEURS (Mesures correctives et moyens de contrôle)	FRÉQUENCE	RESPONSABLE (Nommé par l'employeur)
Général					
MANIPULATION DES CHARGES LOURDES	Blessures musculo- squelettiques (maux de	Utiliser une méthode de levage appropriée pour le soulèvement des charges.	☐ Fournir des outils de levage et des équipements de protection individuelle appropriés (diable, transpalette, chariot).	En tout temps	Directeur de service
	dos)	☐ Favoriser le travail d'équipe lors de la manutention de charges lourde ou encombrantes.	 Fournir les équipements de protection individuelle appropriés. 	En tout temps	
		☐ Éviter de remplir les sacs à ordures à pleine capacité.	☐ Former les pompiers aux méthodes de levages sécuritaires.	Accueil	
		☐ Porter des gants (au besoin).	 Voir au respect des méthodes de travail sécuritaires au moyen de l'observation continue. 	En tout temps	
SIMDUT (Système d'Information sur	Blessures diverses	☐ Respecter les méthodes d'utilisation sécuritaires.	 Dresser l'inventaire de vos produits contrôlés (contenant sur lequel on retrouv une étiquette hachurée). 	Annuellement	Directeur de service
les Matières Dangereuses Utilisées au Travail		 Maintenir l'accès à la douche oculaire dégagé. 	☐ Faire la mise à jour annuelle des fiches signalétiques (joindre vos fournisseurs).	Annuellement	
		☐ Étiqueter les produits transvidés.	☐ Fournir la formation obligatoire aux pompiers qui utilisent ou qui sont susceptibles d'utiliser les produits contrôlé	Accueil	
		☐ Entreposer les produits conformément aux	 Rendre disponibles les fiches signalétiques aux pompiers. 	En tout temps	
		recommandations des fiches signalétiques.	☐ Installer une douche oculaire à proximité des lieux de manipulation.	En tout temps	
			☐ Déterminer un lieu d'entreposage conformément aux fiches signalétiques.	En tout temps	
			☐ Voir au maintien des exigences au moyen de l'observation continue.	En tout temps	



BESOINS/ TÂCHES	RISQUES	POMPIERS (Mesures correctives)	EMPLOYEURS (Mesures correctives et moyens de contrôle)	FRÉQUENCE	RESPONSABLE (Nommé par l'employeur)
Général					
COUTEAU À LAME RÉTRACTABLE	Coupures	 Respecter les méthodes d'utilisation sécuritaires. Veiller au bon état des couteaux (loquet de sécurité, lame en bon état). S'assurer qu'ils sont rangés de façon à prévenir les chutes ou les contacts accidentels avec une partie du corps. Ne pas glisser les couteaux à lame rétractables dans les poches. Ranger de façon sécuritaire les 	 Favoriser l'achat d'un couteau à lame d'insertion automatique. S'assurer d'avoir des lames en quantité suffisante. Informer les pompiers des mesures de sécurité à suivre lors de l'utilisation des couteaux. Voir au respect des consignes au moyen de l'observation continue. 	En tout temps En tout temps Accueil En tout temps	Directeur de service
		lames de rechange.			



BESOINS/ TÂCHES	RISQUES	POMPIERS (Mesures correctives)		EMPLOYEURS (Mesures correctives et moyens de contrôle)	FRÉQUENCE	RESPONSABLE (Nommé par l'employeur)			
Service de sécur	Service de sécurité incendie								
UTILISATION D'UN VÉHICULE ROUTIER	Bris mécanique, collision	Respecter les exigences du Code de la sécurité routière.		Restreindre l'utilisation des véhicules aux pompiers formés.	Accueil	Directeur de service			
		 Éviter d'utiliser un véhicule qui présente des défectuosités majeures. 		Vérifier le permis de conduire avant l'embauche de nouveaux pompiers et annuellement.	En tout temps				
		 Porter la ceinture de sécurité en tout temps. 		Établir la liste de tous les véhicules qui doivent faire l'objet d'une inspection (+3000 kg) et élaborer une liste de	Au besoin				
		☐ Interdire le port du casque de protection à l'intérieur d'un véhicule en mouvement.	٥	vérification mécanique écrite. Tenir un registre des maintenances et réparations.	En tout temps				
		 À l'intérieur de la caserne, empêcher toute circulation devant les véhicules lorsque le moteur tourne. 		Munir les camions d'un avertisseur de recul	En tout temps				
		☐ Interdire l'utilisation de la porte de sortie des véhicules pour la circulation à pied.		d'un système d'éclairage d'appoint servant aux manœuvres de recul et d'une caméra de recul.	Lii tout temps				
	Utiliser trois points d'appuie pour monter ou descendre des véhicules.¹		Voir au maintien du bon état des sièges de chauffeur.	En tout temps					
		☐ Interdire aux pompiers de se tenir sur les marchepieds lorsque le véhicule se déplace.							

 $^{^{1}\,\}grave{\text{A}}$ l'exception de l'application de la procédure d'urgence en cas de contact avec une ligne électrique.



BESOINS/ TÂCHES	RISQUES	POMPIERS (Mesures correctives)		EMPLOYEURS (Mesures correctives et moyens de contrôle)	FRÉQUENCE	RESPONSABLE (Nommé par l'employeur)		
Service de sécur	Service de sécurité incendie							
PROTECTION RESPIRATOIRE	Asphyxie/ Intoxication	Respecter les méthodes d'utilisation sécuritaire.		Informer les pompiers sur l'utilisation sécuritaire d'une protection respiratoire.	Accueil	Directeur de service		
		☐ Vérifier l'étanchéité du masque.	۵	Fournir à chaque travailleur un respirateur autonome.	En tout temps			
		☐ Informer le supérieur immédiat s'il y a un problème avec un respirateur autonome.		Veiller à ce que la bouteille d'air comprimé soit pleine et qu'il en ait en nombre suffisant.	En tout temps			
			۵	Élaborer un programme de protection respiratoire.	Au besoin			
				Inspecter régulièrement les équipements et compléter un registre d'inspection.	Au besoin			
				Faire l'entretien des bouteilles selon la norme CSA Z94.4-93 Choix, entretien et utilisation des respirateurs.	Au besoin			
			٥	Voir au respect des méthodes d'utilisation au moyen de l'observation continue.	En tout temps			



BESOINS/ TÂCHES	RISQUES	POMPIERS (Mesures correctives)	EMPLOYEURS (Mesures correctives et moyens de contrôle)	FRÉQUENCE	RESPONSABLE (Nommé par l'employeur)			
Service de sécur	Service de sécurité incendie							
PRÉPARATION AVANT ET PENDANT LE	Blessures diverses	Respecter les méthodes de travail sécuritaires.	 Donner la formation obligatoire à tous les pompiers. 	Accueil	Directeur de service			
COMBAT DE L'INCENDIE		☐ Délimiter une aire de travail à l'aide de cônes, de barrières et/ou des véhicules.	☐ Fournir tous les équipements nécessaires au combat d'incendie.	En tout temps				
		☐ Guider toutes les manœuvres de recul et de stabilisation.²	 Maintenir tous les équipements de combat d'incendie en bon état. 	En tout temps				
		☐ Informer tous les intervenants de la présence d'une surface à haut	☐ Fournir aux pompiers une alarme de détresse.	En tout temps				
		risque (par exemple : plaque de glace).	☐ Fournir aux pompiers des habits conformes, en bon état et à la taille de chacun.	En tout temps				
		☐ Toujours faire dépasser la tête de l'échelle d'au moins cinq échelons (1,5 mètre minimum).	S'il y a lieu, établir une procédure à suivre sur l'entrée dans un espace clos.	Au besoin				
		Utiliser les méthodes et techniques de travail appropriées pour le soulèvement et le déplacement des	 S'il y a lieu, assurer la présence d'un signaleur pour contrôler la circulation routière. 	En tout temps				
		charges. • Porter une alarme de détresse.	 Voir au respect des méthodes de travail sécuritaires au moyen de l'observation continue. 	En tout temps				
		☐ Toujours rester en équipe d'au moins deux pompiers lors du combat à l'intérieur d'un bâtiment.						

La présence d'un signaleur est nécessaire lorsque : -un déplacement effectué en marche arrière peut nuire à la sécurité d'une personne;
 L'opérateur ne peut voir les obstacles sur le terrain depuis son poste de travail;

Les travaux effectués sur une chemin publics ou aux abords et que le Code de la sécurité routière l'exige.



BESOINS/ TÂCHES	RISQUES	POMPIERS (Mesures correctives)	EMPLOYEURS (Mesures correctives et moyens de contrôle)	FRÉQUENCE	RESPONSABLE (Nommé par l'employeur)			
Service de sécur	Service de sécurité incendie							
RETOUR À LA CASERNE	Blessures diverses	 Respecter les méthodes de travail sécuritaires. Déglacer les marchepieds et les 	 Former les pompiers aux méthodes de soulèvement sécuritaires. Élaborer une grille d'inspection des 	En tout temps	Directeur de service			
		mains-courantes des véhicules avant d'y monter pour remiser les équipements.	véhicules.	En tout temps				
		 Absorber et nettoyer immédiatement toutes matières glissantes (par exemple : eau, huile, etc.) à l'aide abrasifs ou de matières absorbantes. Favoriser le travail d'équipe. 	☐ Voir au respect des méthodes de travail sécuritaires au moyen de l'observation continue.	En tout temps				
		☐ Effectuer l'inspection des véhicules dès le retour à la caserne.						
TRAVAUX PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES	Électrocution / électrisation	☐ Respecter les mesures de sécurité apprises.	☐ Former les pompiers sur les risques liés aux lignes électriques et sur les mesures à prendre lors de travaux.	Accueil	Directeur de service			
			☐ Identifier les zones à risques.	En tout temps				
			☐ Voir au respect des méthodes de travail sécuritaires au moyen de l'observation continue.	En tout temps				
TRAVAIL SOUS CONTRAINTES THERMIQUES	Coup chaleur	☐ Boire de l'eau fraîche en quantité suffisante.	☐ Informer les pompiers des dangers liés à l'exposition à la chaleur et sur les mesures de prévention à adopter.	Accueil	Directeur de service			
			☐ Fournir de l'eau en quantité suffisante aux pompiers.	En tout temps				



ANNEXE





A-1 DÉROULEMENT D'UN INCENDIE

- 1- Sécurité
- 2- Effectifs
- 3- Sauvetage
- 4- Recherche
- 5- Localisation
- 6- Ventilation
- 7- Propagation
- 8- Attaque
- 9- Extinction
- 10- Déblais
- 11- Surveillance
- 12- Enquête





A-2 SUR LES LIEUX D'UN INTERVENTION

TRAVAIL DU POMPIER	RISQUES PERÇUS	ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION	UTILISATION	COMMENTAIRES
Assurer la sécurité	☐ Chutes d'objets & projectiles	☐ Casque de protection	En tout temps	
Protéger les personnes et les	☐ Chutes d'objets lourds & perforation	☐ Bottes de pompier	En tout temps	
biens	☐ Feu, froid	☐ Habits de combat	En tout temps	Sauf pour les feux d'herbe et travaux spécialisés
Intervenir de façon sécuritaire	☐ Surface abrasive, coupures, brûlures,	☐ Gants de pompiers	En tout temps	travaux specialises
Éteindre l'incendie	☐ Fumée, gaz toxiques	☐ Visières ou lunettes de sécurité	En tout temps	
Désincarcération	Turree, gaz toxiques		In tout temps	Ci aumané à la formée ann
Obéir à l'officier responsable		 Appareil de protection respiratoire autonome 	En tout temps	Si exposé à la fumée, gaz toxiques
Conduire véhicules	□ Collision	☐ ceinture de sécurité	En tout temps	
d'intervention		☐ feux intermittents	En tout temps	
		□ sirène	En tout temps	
		☐ Appliquer le Code de la Sécurité Routière	En tout temps	
		☐ Répondre aux normes du B.N.Q. relatifs aux véhicules d'urgences.	En tout temps	





A-3 LES RISQUES DE BLESSURES DU POMPIER





A-4 Normes applicables aux services municipaux de sécurité incendie pour quelques types d'intervention.

Véhicules d'intervention	CAN/ULC-S515-1988, Standard for Automobile Firefighting Apparatus	
Verneures a meer verteion	CAN/ULC-S523-1991, Autopompes de première intervention de lutte contre l'incendie (mini-autopompes)	
	CAN/ORD-C822.13, Maitenance Testing of Fire Department Pumpers	
	NFPA 1901, Standard for Automative Fire Apparatus	
	NFPA 1911, Standard for Service Tests of Fire Pump Systems on Fire Apparatus	
	NFPA 1915, Standard for Fire Apparatus Preventive Maintenance Program	
Échelles portatives ou aérienne et plates-	CAN/ULC-S515-1988, Standard for Automobile Firefighting Apparatus	
formes élévatrices	NFPA 1914, Standard for testing Fire Department Aerial Devices	
	NFPA 1932, Standard on Use, Maintenance and Service Testing of Fire Department Ground Ladders	
Boyaux	NFPA 1961, Standard for Fire Hose	
	NFPA 1962, Standard for the Care, Use and Service Testing of Fire Hose, Including Couplings and Nozzles	
Vêtements et équipements	BNQ 1923-030 (M3 1994-12-05), Lutte contre les incendies de bâtiment- Vêtements de protection	
de protection	CAN/CGSB-155.1-98, Vêtements de protection contre la chaleur et les flammes destinés aux sapeurs-pompiers	
	NFPA 1971, Standard on Protective Ensemble for Structural Fire Fighting	
	NFPA 1851, Standard on Selection, Care and Maintenance of Structural Fire Fighting Protective Ensembles	
	BNQ 1923-410-M95, Lutte contre les incendies de bâtiment - Casques de protection	
	BNQ 1923-500 (M3 1994-03-17), <i>Bottes de protection utilisées pour combattre les incendies de bâtiment</i> BNQ 1923-750 (1984-07-25), <i>Gants de protection utilisés pour combattre les incendies de bâtiment</i>	
Annavoile voenivatoivoe		
Appareils respiratoires	CAN/CSA-Z94.4-F93 (C1997), <i>Choix, entretien et utilisation des respirateurs</i> CAN/CSA-Z180.1-00, <i>Air comprimé respirable et systèmes connexes</i>	
	NFPA 1981, Standard on Open-Circuit Self-Contained Breathing Apparatus for Fire Service	
Communications d'urgence	NFPA 1221, Installation, Maintenance and Use of Emergency Services Communications Systems	
Alarme personnelle	NFPA 1221, Installation, Maintenance and ose of Emergency Services Communications Systems NFPA 1982, Standard on Personnal Alert Safety Systems (PASS)	
Vêtements de protection contre les	NFPA 1991, Standard on Vapor-Protective Ensembles for Hazardous Materials Emergencies	
matières dangereuses	NFPA 1992, Standard on Liquid Splash-Protective Clothing for Hazardous Materials Emergencies	
Extincteurs portatifs	NFPA 10, Norme concernant les extincteurs d'incendie portatifs	
ZALIIIOLOUIO POLIULIO		
	NFPA 471 Responding to Hazardous Materials Incidents	
	NFPA 472 Pratique recommandée d'intervention en cas d'incident concernant des matières dangereuses	
	NFPA 1006 Rescue Technician Professional Qualifications	
	NFPA 1500 Norme relative à un programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie	
	NFPA 1670 Operations and Training for Technical Rescue Incidents	
	NFPA 1936 Standard on Power Rescue Tool Systems	
	NFPA 1971 Standard on Protective Ensemble for Structural Fire Fighting	
	NFPA 1983 Standard for Fire Service Life Safety Ropes and System Components	